

Interrogation orale d'histoire

Le jury était constitué de Claire Miot et Simon Sarlin.

Cette année, deux candidats ont été interrogés sur un unique sujet : « Les guerres irrégulières et leurs combattants ». Le choix de ce sujet se justifiait notamment du renouvellement de l'historiographie du fait guerrier, qui désormais fait la part belle aux individus et à leurs expériences au cœur du phénomène belliqueux. Le dossier documentaire accompagnant ce sujet était composé de deux articles scientifiques, publiés dans 20&21. *Revue d'histoire* centrés sur l'histoire de la guerre irrégulière en Europe. Le premier, de Raphaële Balu est intitulé « Les maquisards de France pendant la Seconde Guerre mondiale. Combattants irréguliers ou armée de la nation ? ». L'autrice analyse dans ce texte la manière dont les maquisards français, pendant la Seconde Guerre mondiale, passent du statut de réfractaires à celui de combattants dans une guerre irrégulière, en d'autres mots elle analyse le processus, heurté, de militarisation de jeunes hommes dans et par les maquis. Le second, signé par Jorge Marc, s'intitule : « Une histoire sociale de la résistance au franquisme ». A partir de nouvelles sources, notamment issues de la répression, l'auteur renouvelle l'analyse de la nature et de la chronologie des guérillas mises en œuvre pour lutter contre le franquisme.

Ces textes offraient aux candidats la possibilité de mobiliser leurs connaissances sur l'histoire des conflits au 20^e siècle mais aussi sur l'historiographie du fait guerrier. Il était attendu des candidats qu'ils/elles construisent un exposé de 20 minutes à partir de la mise en perspective de ces deux articles de recherche et de leurs connaissances sur la thématique abordée, en disposant d'un temps de préparation de 2h à partir du tirage du sujet. L'objectif d'une telle épreuve est d'abord de tester la capacité des candidats à lire un document scientifique, à en extraire les principaux apports, puis à les présenter de manière synthétique et claire dans un propos structuré. A cet égard, le jury rappelle que, comme pour toute présentation orale, il a valorisé la capacité à employer le temps imparti (ni plus, ni moins !) et à respecter l'équilibre entre les différentes parties de l'exposé. Il était également attendu, sur le fond, que les candidats soient en mesure de définir précisément les notions fondamentales évoquées par les documents (guerre régulière, irrégulière, guérilla, militarisation), d'exposer (dans les grandes lignes, mais aussi en mobilisant quelques exemples précis) le contexte historique du franquisme et la guerre civile espagnole, celui des résistances aux fascismes pendant la Seconde Guerre mondiale en insistant sur le cas français, et de faire apparaître les principaux jalons de l'histoire de la militarisation des sociétés européennes depuis la Révolution française (conscription, figure du soldat-citoyen, débats sur la nature du recrutement des armées, place des étrangers et colonisés, processus d'exclusion des femmes de la sphère combattante etc.).

Le jury tient ainsi à rappeler que cette interrogation, tout en valorisant l'apport des différentes sciences sociales, reste une épreuve disciplinaire d'histoire, et donc que l'apport théorique tiré d'autres disciplines peut être convoqué mais ne doit pas prendre la place d'une mise en valeur du contexte historique ni d'une périodisation claire. L'exposé, et les questions qui le

suivent, sont l'occasion d'évaluer de manière générale la culture historique du candidat ; dans cet esprit, le jury a apprécié les références claires et précises à des événements significatifs, ainsi que les exemples historiques non cités dans les documents mais permettant d'enrichir la réflexion. Une familiarité avec l'organisation de l'historiographie en champs d'études et leurs principaux représentants, ainsi que sur la méthodologie de la recherche historique, est également attendue de candidats qui se destinent à un master recherche. Enfin, sans consister en un commentaire des deux articles proposés, l'épreuve doit revenir régulièrement à eux puisqu'elle met en valeur la capacité à comprendre un texte scientifique, à en faire ressortir les principaux apports, à le relier à une plus large historiographie, et éventuellement à lui appliquer un regard critique. Le jury apprécie donc une brève présentation des articles et de leurs objectifs, le relevé des différents enjeux thématiques et méthodologiques que ces derniers soulèvent, ou encore une rapide mise en parallèle des perspectives proposées dans chaque texte, faisant ressortir des points communs ou d'éventuelles différences d'approche.

Le jury est parfaitement conscient de la difficulté de l'exercice demandé aux candidats. Il a récompensé l'aptitude à ne pas perdre de vue la clarté de l'exposé et une organisation équilibrée du temps de parole. Les 15 minutes d'entretien qui suivent l'exposé ont vocation à la fois à permettre au candidat d'éclaircir et d'approfondir certains points de son propos, ou de combler un oubli dans l'analyse du sujet. Le candidat doit avoir en tête que les questions sont posées pour lui permettre de préciser, enrichir ou rectifier son propos ; il ou elle ne doit donc pas perdre de temps à reprendre ce qui a déjà été dit dans l'exposé, et ne pas « diluer » la réponse s'il ou elle ne voit pas où l'examineur veut l'amener (d'autres questions pourront alors être posées, avec un angle différent). Dans le même esprit, les questions d'ordre factuel appellent des réponses courtes et contextualisées. Les candidats doivent par ailleurs se rappeler que plus les questions deviennent précises, plus cela indique la volonté des examinateurs de mettre en valeur leur culture historique, et qu'ignorer un élément factuel ne remettra pas en cause la qualité de leur présentation.